



Audience ministérielle Vendredi 29 mars 2019



La délégation Unsa Éducation a été reçue par Mme BOURHIS, conseillère sociale et partenariat vie scolaire auprès du ministre et par Mme METIVIER, IA-adjointe

En préambule, l'Unsa Éducation s'oppose au projet de laisser faire les mouvements de mutations et les promotions par la seule administration, en excluant les représentants des personnels. Elle réaffirme son attachement au paritarisme et à la représentation des personnels et des écoles, des établissements et des services dans les instances (CHSCT, CAPA, CAPD) .

L'Unsa Éducation intervient sur la situation des lycées en ce temps de mise en place de la réforme. Celle-ci est nécessaire mais **l'Unsa Éducation reste réservée** sur sa mise en œuvre du fait de délais trop restreints. Les questions des familles, des lycéens et des personnels sont encore trop nombreuses et l'absence de réponses ministérielles génère de l'anxiété. De plus les dotations insuffisantes rendent l'exercice plus difficile encore. L'éventail des enseignements de spécialité ne peut qu'être restreint dans certaines parties du territoire et l'enseignement mutualisé ne semble pas être une réponse adaptée. Nous avons rappelé l'inquiétude des proviseurs sur la mise en œuvre technique de la réforme en juillet prochain : ajustement des DHG en fonction des vœux des élèves, faisabilité des emplois du temps.

L'Unsa Éducation présente à Mme la conseillère, la problématique du Jura : *Comment une politique nationale qui prétend réduire les inégalités produit les effets contraires dans notre département rural et partiellement montagneux ?*

La mobilité

L'Unsa Éducation lui réaffirme que la circulaire mouvement du 1^{er} degré n'est pas adaptée à la spécificité de notre département : ce passage en force met en tension les personnels et les services administratifs !



Audience ministérielle Vendredi 29 mars 2019



L'Unsa Éducation lui assure que les problèmes de remplacement iront en s'amplifiant l'année prochaine du fait de la perte des 4,5 postes. En effet, cette année, **le contexte est déjà tendu**, notamment pour 2 circonscriptions et le département aurait dû rendre bien moins de postes selon les propres calculs du ministère.

La problématique de la gestion des TZR et des contractuels est **identique dans le 2nd degré** avec un accroissement des périmètres de remplacements. De même les postes partagés vont en se multipliant (ex : Lons-Saint Claude 1h, mais en hiver...).

La ruralité

L'Unsa Éducation aborde ensuite **la ruralité** sous l'angle des différences socio-économiques et culturelles sur le territoire. En effet, des écoles accueillent un public difficile avec une proportion importante d'élèves de familles défavorisées sans pour autant bénéficier des moyens REP, avec des élèves allophones,...

Dans ces écoles notamment, **les situations deviennent explosives**. Il y a nécessité de pérenniser ou de développer les moyens du dispositif PDMQDC (à défaut de la labellisation REP).

La **sortie de REP des collèges** de Morez et de Lavans continue de pénaliser les écoles du secteur. Les collèges actuellement en REP connaissent aussi des **problématiques de gestions d'élèves** qui épuisent toutes les catégories de personnels. La réflexion du ministre sur l'avenir des REP nous amène à lui présenter la situation du collège de la cité du Pré Saint Sauveur (St Claude) avec une population enclavée où la mixité sociale n'est pas envisageable du fait de l'absence de collèges à public plus favorisé à proximité.

Le dispositif « **devoirs faits** » qui a donné les premiers résultats auprès des élèves, et dont l'enveloppe de 482h a été dépensée, ne pourra plus être poursuivi dès fin avril faute de moyens (collège REP Bastié, Dole)



Audience ministérielle Vendredi 29 mars 2019



Concernant l'enseignement spécialisé, l'**Unsa Éducation** évoque le memento CHSCTD « gestion des élèves à comportements perturbateurs » 1^{er}-2nd degré et les conditions d'**inclusion**. Les ULIS n'ont plus de place et certains élèves ayant la préconisation devront revenir en classe ordinaire...

L'éloignement culturel et des structures de soins (avec temps d'attente) aggrave encore les inégalités territoriales.

Recul des services publics d'éducation

Les **dotations** aux écoles doivent rester **suffisantes** pour permettre de conserver un maillage scolaire sur l'ensemble du territoire avec des écoles de proximité. La baisse des dotations mettent le collège des Louataux à Champagnole (H/E de près de 1!) et de Damparis dans de réelles difficultés chargeant les classes (>28 élèves quasiment dans toutes les classes de ces collèges) et multipliant les fractionnements de postes et les demandes de temps partiel pour y échapper.

Dans les lycées professionnels, les points achoppement sont :

- les modalités de mise en place du chef d'œuvre ;
- beaucoup trop d'incertitudes persistent ne favorisant pas un travail pertinent de répartition des moyens
- le calendrier de la mise en œuvre de la 3^{ème} prépa-métiers avec des moyens moindres au final du fait de la disparition des DIMA
- la gestion de la mixité des publics dans le cadre du dispositif 2+1 et 1+2 notamment en ce qui concerne le respect du rythme de l'alternance
- la co-intervention qui "révolutionne" la pratique en solo de l'enseignant et qui implique de sa part de repenser non seulement sa préparation de séance mais également sa pratique de classe.



Audience ministérielle Vendredi 29 mars 2019



Si l'Unsa Éducation est clairement favorable au socle commun de compétences, de connaissances et de culture, elle s'oppose à la constitution d'un Établissement public local des savoirs fondamentaux. Ce projet suscite notamment des problèmes de hiérarchie et de compétence financière (entre Conseil Départemental et les mairies). L'expérimentation où les personnels et les élèves des écoles et du collège de Faucogney la Mer, (Hte Saône, Académie de Besançon) donne pleinement satisfaction. Les structures réglementaires et les missions ont été préservées, gage d'efficacité et de sérénité pour les équipes, ce qui a permis de multiplier les projets transversaux au profit des élèves.

L'Unsa Éducation dénonce les retraits d'emplois administratifs exigés par le ministère et qui rendent les organisations académiques et départementales dans les services, collèges et lycées extrêmement difficiles. Les collègues se sentent oubliés du système bien qu'ils fassent preuve d'adaptation au quotidien et ne sont pas hostiles au changement, dès lors que celui-ci est porteur d'amélioration du service rendu à l'utilisateur et qu'il y a cohérence entre missions et moyens. De plus en plus de personnels sont en souffrance.

La politique de mutualisation entre rectorats et les conséquences sur les DSDEN sont des préoccupations qui s'ajoutent aux incertitudes du moment. L'académie de Besançon est revenue sur sa décision de réorganisation des secrétariats de circonscription. Cependant, dans le cadre toujours contraint du schéma d'emplois des 12 postes à rendre, les responsables académiques vont procéder à la suppression de demi-poste de secrétariat de médecins scolaires. Ceux-ci, déjà en nombre insuffisant, confrontés aux secteurs ruraux, éloignés ou défavorisés, devront faire face à une surcharge de travail et consacrer moins de temps aux rencontres aux familles et aux élèves. La dégradation de la qualité du service public de proximité, par l'assèchement des moyens, ne peut que conduire les usagers à se plaindre des agents publics.



Audience ministérielle Vendredi 29 mars 2019



Réponses de Mme BOURHIS :

Les EPLSF (Établissements publics locaux des savoirs fondamentaux): avant la présentation au Sénat, le ministère souhaite clarifier, amender le texte, **en concertation avec les organisations syndicales**. Il s'agit de donner une base juridique pour expérimenter. Il n'y aura pas un modèle unique, ça ne se fera que là où il y a un projet local partagé. Les IA-DASEN seront les garants de ces projets. **Les directeurs d'écoles** garderont leurs missions dont celle de proximité avec les familles et les conditions dans lesquelles ils exercent. **Il n'est nullement question de les supprimer.**

Le gouvernement souhaite maintenir les petites écoles mais avec une masse critique.

Pour la réforme du lycée, tout n'est pas écrit, il reste encore des textes à venir (épreuves communes, épreuves terminales, calendriers).

Des groupes de travail nationaux, académiques sont en place pour accompagner cette réforme. **L'Unsa Éducation** fait part des **inquiétudes d'une grande partie des personnels de direction.**

Pour **l'orientation**, la carte des spécialités s'est stabilisée en décembre.

Au 2^e trimestre, les familles ont à formuler 4 vœux (+1 possible hors établissement)

Au 3^e trimestre, les familles demanderont 3 vœux.

L'offre est accessible **par bassin** avec 3 possibilités : mutualisation, changement d'établissement..., enseignement suivi par le CNED !! (les négociations avec le CNED sont en cours ...)

Pour conclure, Madame la conseillère dit l'attachement du ministère aux dossiers du handicap et de la ruralité. Le ministère est en attente du rapport Azéma-Matiot sur l'enseignement prioritaire qui ne sera peut-être plus seulement conçu en réseaux.



Audience ministérielle Vendredi 29 mars 2019



La délégation Unsa-Education :

Michaël Bordy, secrétaire académique Unsa Education

Pannir Kichenassamy, secrétaire départemental Unsa Education et AI Unsa

Baptiste Guillard, secrétaire départemental Se-Unsa du Jura

Laure Monamy, secrétaire 1^{er} degré Se-Unsa du Jura

Guy Jaillet, secrétaire départemental adjoint SNPDEN du Jura

Boris Fournier, secrétaire 2nd degré Se-Unsa du Jura